

VACANCES DE POSTE – Chargé(e) de mission COVID

Date de rédaction : 29/01/2021

Rédacteur : Charline BARRETEAU/Patrice ROBIN

RENFORT OPERATIONNEL COVID

Code :	Famille :	Emploi type :
--------	-----------	---------------

Direction / Délégation Territoriale	Vendée
Département/Mission	Direction
Localisation géographique	Roche sur Yon
Date d'affectation sur le poste	A pourvoir de suite

Classe d'emploi	
Catégorie / Niveau	
Corps / Filière	
Nécessité d'une Déclaration Publique d'Intérêt	
Groupe RIFSEEP	
Cotation s'il y a lieu	

Missions de la Direction

La délégation territoriale constitue le point d'entrée principal des partenaires locaux et acteurs de santé sur son territoire, et accompagne le changement défini dans le Projet Régional de Santé et la stratégie nationale de santé sur le territoire :

- Porter une vision intégrée, transversale et systémique des enjeux du territoire ;
- Impulser et co-construire avec les acteurs au niveau infra-départemental des réponses facilitant les parcours de vie et de santé des populations ;
- Promouvoir des environnements et des comportements favorables à la santé.

Elle suscite et/ou accompagne les projets innovants ou expérimentaux du territoire.

La délégation territoriale de Vendée anime les instances de démocratie en santé et d'autres instances de niveau départemental ou infra-territorial. Elle pilote la sécurité sanitaire et environnementale et contribue à la gestion de crise et des situations sanitaires exceptionnelles.

Finalité et missions principales du poste

Au sein de la DT 85 et en lien avec l'ensemble des équipes mobilisées sur cette thématique, assurer particulièrement la coordination et le déploiement des Médiateurs de Lutte anti-covid (cf Annexe).

Missions de la Cellule COVID, pour l'ensemble du département de la Vendée : mettre en œuvre la stratégie TAP (opérations de dépistage, Contact tracing,...), déployer les dispositifs de Prévention (Ambassadeurs santé, médiateurs...), organiser la Vaccination.

Activités principales / Tâches
• Identifier, contacter et travailler avec l'ensemble des partenaires concernés pour le recrutement et la formation des médiateurs (Protection civile, EHESP...) ; • Dans le cadre de la stratégie régionale du siège, décliner le plan d'action départemental des médiateurs TAP ; • Assurer le lien avec la Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolément (CTAI), relation avec la préfecture ; • Aide à l'identification des lieux ressources, moyens matériels et humains à mobiliser ; • Coordonner tous les acteurs et les intervenants ; • Transmettre les éléments de bilan à la fois quantitatif et qualitatif ; • Participer aux autres missions de la cellule et assurer la continuité avec les autres membres.

Contributions attendues aux groupes de projet, activités transverses
/

Activités exceptionnelles, inspection, astreintes, gestion de crise
Participation possible à la gestion de crise Déplacements possibles en Vendée Possibilité de réunions en soirées ; télétravail proposé

Encadrement – Liens hiérarchiques et fonctionnels	
Rattachement hiérarchique	La personne recrutée est placée sous l'autorité hiérarchique du responsable de la cellule COVID. Elle travaille en lien étroit avec les autres membres de la cellule et la direction de la DT. Elle est amenée à travailler avec les partenaires extérieurs (ex : représentants des collectivités locales, les personnels de la Sécurité civile, le SDIS...)
Lien(s) fonctionnels	
Réseau relationnel	

Compétences attendues sur le poste	Niveau
Savoirs	
Capacité à organiser des opérations complexes en des délais courts	X
Evaluer les moyens et délais nécessaires	X
Coordonner les acteurs	X
Savoir – faire	
Analyser une information, une donnée	X
Mettre en œuvre une méthode, une technique, un dispositif	X
Planifier et gérer un projet	X
Prendre en compte un contexte	X
Rechercher des données, des informations	X
Rendre compte	X
Synthétiser des informations, des données	X
Travailler en équipe	X
Savoir – Etre	
Aisance relationnelle	X
Avoir l'esprit d'équipe	X
Esprit d'initiative	X
Esprit de synthèse	X
Etre autonome	X
Etre rigoureux	X
Faculté d'adaptation	X
Réactivité	X
Sens de l'organisation	X

Quelles sont les missions des médiateurs de lutte anti-COVID ?



Les médiateurs de lutte anti-COVID réalisent principalement des missions relatives à la réalisation de tests, à la délivrance des messages de sensibilisation santé publique et à l'identification des sujets contact :

- Sous la responsabilité d'un professionnel autorisé (mentionné au 1° du V de l'article 25 de l'arrêté du 10 juillet 2020) et sous réserve d'avoir validé une formation préalable, les médiateurs de lutte anti-COVID **réalisent, en équipe, les missions suivantes :**
 - **L'accueil** des personnes, **l'explication du déroulement du test** et la **saisie d'informations relatives à la personne** prise en charge
 - Le **prélèvement, l'analyse et la communication du résultat** des tests rapides d'orientation diagnostique antigéniques nasopharyngés pour la détection du SARS-Cov 2
 - La **délivrance de messages de sensibilisation** portant sur les mesures de prévention et de promotion des gestes barrières, sur la conduite à tenir en fonction des résultats du test, l'information sur l'accompagnement sanitaire et social dont les personnes sont susceptibles de bénéficier
 - S'ils ont suivi la formation « *Contact tracing* », la **collecte des informations relatives aux contacts** des personnes infectées, l'enregistrement des données permettant l'identification des personnes infectées et des personnes présentant un risque d'infection et la contribution à la réalisation d'enquêtes sanitaires
- Le cas échéant, ils pourront être amenés à participer à des **actions d'accompagnement social** au bénéfice des personnes, testées positif ou identifiées comme contact à risque, mises en isolement
- Les médiateurs pourront également intervenir, en tant que de besoin, **individuellement en appui de professionnels de santé** pour participer à la **prise en charge de files actives plus réduites** (au sein de services de santé au travail ou universitaires par exemple).